

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/085

Objet : AFFECTATION RESULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	54	59		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	-

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2016, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 81 979.09 €
Excédent d'exploitation antérieur reporté	+ 357 226.57 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Solde d'exécution de l'exercice 2016	+ 41 747.02 €
Solde d'exécution cumulé	+ 123 726.11 €

Besoin de financement NEANT

Résultat d'exploitation à affecter

Résultat propre à l'exercice	- 74 712.31 €
Excédent antérieur reporté	+ 357 226.57 €
TOTAL A AFFECTER	+ 282 514.26 €

→ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2017)

NEANT

3/ reprise en section d'exploitation au BP 2017 sur la ligne 002 recettes d'un excédent d'exploitation reporté de

282 514.26 €

4/ reprise en section d'investissement au BP 2017 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de

123 726.11 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

